



4. Observation Indépendante de la mise en Application de la Loi Forestière et de la Gouvernance (OI-FLEG) dans les exploitations artisanales de bois d'œuvre dans la province de la Tshopo en RDC p 7



Centre d'Excellence et d'Application pour le Suivi de la Gestion des Ressources Naturelles (CEAS-GRNE) p 11

Mission de suivi forestier avec l'assistance de l'outil d'aide à la décision développée par WRI à l'échelle de la Biosphère de Luki p6



TABLE DES MATIERES

Les titres	N° page
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
A. MISSION CO NJOINTE DE CONTROLE FORESTIER (O.I ET CCV)	3
1. Mission de l'observatoire de la gouvernance forestière effectuée dans la province de MONGALA	3
2. Mission conjointe Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) – Observateur Indépendant de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG/ OGF) à TSHOPO	5
3. Mission de suivi forestier avec l'assistance de l'outil d'aide à la décision développée par WRI à l'échelle de la Biosphère de Luki	6
4. Observation Indépendante de la mise en Application de la Loi Forestière et de la Gouvernance (OI-FLEG) dans les exploitations artisanales de bois d'œuvre dans la province de la Tshopo en RDC	7
5. Note thématique PCIBO : la délivrance tardive des permis de coupe industrielle de bois d'œuvre aux concessionnaires forestiers et ses conséquences en RDC	7
6. Mission de contrôle forestier dans les provinces de l'Equateur et de la Tshuapa	8
7. Atelier de validation du rapport de mission de contrôle des activités d'exploitation forestière dans la province du Kongo Central, dans la Réserve de Biosphère de Luki	9
B. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	10
1. Formation des inspecteurs de la cellule de contrôle et vérification (CCV) et des membres de Réseau National des Observateurs Indépendants des ressources naturelles sur l'utilisation des outils ATLAS FORESTIER INTERACTIF – Global Forest Watch (GFW) – FOREST WATCHER.	10
2. Centre d'Excellence et d'Application pour le Suivi de la Gestion des Ressources Naturelles (CEAS-GRNE)	11
C. PARTICIPATION CITOYENNE	11
1. Forum sur la Gouvernance Forestière	11
2. Rencontre avec Homeland Security investigations et US immigration and customs Enforcement	11
3. L'atelier de présentation et validation des résultats de l'étude sur les menaces qui pèsent sur les tourbières	12
4. Interpellation du gouvernement de la République Démocratique du Congo sur la coupe illicite du bois rouge (Mukula)	12
5. Tournée de plaidoyer à Bruxelles	12
6. Réunion de la société civile environnementale sur les appels d'offre de l'exploitation du pétrole et gaz en R.D. Congo	13
7. Assemblée générale du Réseau National des Observateurs Indépendants des ressources Naturelles en RDC/RENOI-RDC	14
8. Projet Incubator	15

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'Observatoire de la Gouvernance Forestière en sigle OGF, est une organisation de droit Congolais œuvrant pour l'amélioration de la gouvernance forestière depuis 2012. Il aspire à l'avènement d'un environnement où la bonne gouvernance des ressources naturelles, le partage des bénéfices et l'implication effective des populations locales (communautés locales et peuples autochtones) dans la prise des décisions sont garanties. Il se donne pour mission d'assurer la continuité de l'Observation Indépendante (OI) et d'autres activités pour la gestion durables des ressources naturelles.

OGF est initiateur du RENOI (Réseau National des Observateurs Indépendants de la RDC). Il est membre de la Coalitions des Acteurs de la Société Civile pour la Lutte contre l'exploitation illégale des bois (CALF), du Groupe de Travail REDD+ Rénové (GTCRR) et de la Plateforme Africaine d'Observation Indépendante (PA-OI), engagée dans le suivi des processus APVFLEGT et REDD+.

L'Observatoire de la Gouvernance Forestière a signé un protocole d'accord avec le Ministère de l'Environnement et Développement Durable traité depuis 2014 pour mener l'Observation indépendante de la mise en application de la loi forestière en République Démocratique du Congo en vue de crédibiliser le contrôle forestier. Un autre protocole d'accord avec le Ministère de l'Environnement et Développement durable a été signé pour la conduite de l'observation indépendante allant de 2021 à 2025.

Depuis septembre 2021, l'Observatoire de la Gouvernance Forestière met en œuvre deux projets :

1. « SUPPORTING INDEPENDENT FOREST MONITORING THROUGH THE OPEN TIMBER PORTAL » en partenariat avec WRI, FLAG et REM avec l'appui financier de la NORAD. Ce projet a pour objectif de permettre aux Observateurs indépendants de publier des informations crédibles, faciles d'accès et compréhensibles par les publics cibles, conduisant à une adoption plus large de ces données par les agences d'application de la loi, les acheteurs de bois surtout pour accroître la transparence dans le secteur de l'exploitation forestière du bois d'œuvre dans le bassin du Congo et plus particulièrement en République Démocratique du Congo.

Les actions préconisées pour rendre opérationnel ce projet sont :

- Poursuivre le déploiement de l'Open Timber Portal (OTP) dans les principales provinces forestières à travers le Réseau National des Observateurs Indépendants-RDC (RENOI-RDC) ;
- Observer l'appropriation de l'OTP par les organisations membres du RENOI- RDC ;
- Décentraliser l'Observation indépendante mandatée au niveau provincial ;
- Assurer la continuité de l'OI mandatée au niveau national.

2. « RENFORCER LA COLLABORATION TRANSFRONTALIERE POUR LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION FORESTIERE ILLEGALE » en partenariat avec WRI et FLAG avec l'appui financier du bureau international chargé de la lutte contre les stupéfiants et de l'application des lois (INL) du Département d'État des États-Unis.

Assurer l'application des lois forestières est un véritable défi dans le bassin du Congo, a fortiori dans les zones frontalières. En effet, la porosité des frontières, la connectivité limitée et le manque de ressources entravent la capacité des services chargés de la mise en œuvre des lois à collaborer et à déployer des stratégies et des contrôles transfrontaliers efficaces sur le bois et ses produits dérivés.

Les différentes administrations sectorielles impliquées dans la commercialisation du bois ont besoin d'un bon accès aux informations clés du secteur forestier de part et d'autre de la frontière pour collaborer efficacement.

Le projet s'appuiera sur l'engagement de longue date de WRI au Cameroun, en RDC et en République du Congo pour soutenir les processus décisionnels des gouvernements concernés et l'application de la loi par le biais de portails d'information tels que l'OTP (Open Timber Portal) et les Atlas forestiers nationaux. Résultat attendu : Les agents chargés de l'application de la loi en RDC sont mieux équipés pour prévenir, détecter, enquêter et confisquer le bois illégal en provenance de la RDC.

Les actions préconisées pour rendre opérationnel ce projet sont :

- Organiser des formations de renforcement des capacités pour les procureurs, les agents chargés de l'application de la loi et les douaniers sur l'application de la législation et des règlements forestiers dans les provinces du Haut Uele, de l'Ituri et du Sud Kivu;
- Réaliser des missions conjointes de suivi avec les agences gouvernementales provinciales dans les provinces du Haut Katanga, du Lualaba, de la Tshopo, de l'Ituri, du Kasai et du Kongo central;
- Organiser des formations pour les procureurs, les agents chargés de l'application de la loi et les douaniers en Angola, Zambie, Namibie et Botswana sur le cadre juridique de la RDC, les infractions fréquentes, les espèces CITES et les ressources existantes;
- Distribuer aux bénéficiaires en RDC, dans les pays voisins et aux principaux points de contrôle des classeurs contenant des informations clés sur les lois de la RDC, les infractions, les espèces CITES et rendre l'OTP et les classeurs disponibles dans les langues pertinentes.

Dans ce rapport annuel sera repris toutes les activités de ces deux projets et les activités connexes afin de vous permettre de vous plonger dans l'observatoire indépendant et de vous faire une idée du travail de l'observatoire de la gouvernance forestière.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de deux axes du plan stratégique d'OGF qui sont le Renforcement des capacités et assurer le suivi de la mise en application effective des lois et réglementations forestières



Serge BONDON

Coordonnateur OGF



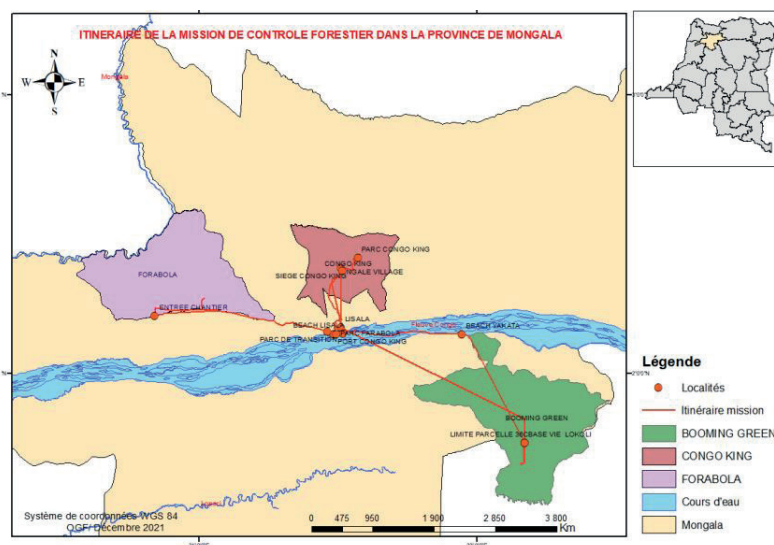
A. MISSION CONJOINTE DE CONTROLE FORESTIER (O.I ET CCV)

Au cours de cette année OGF a réalisée différentes mission dont :

- 1 mission à MONGALA
- 2 missions à la TSHOPO
- 2 missions à LUKI
- 1 mission à la TSHUAPA



1. Mission de l'observatoire de la gouvernance forestière effectuée dans la province de MONGALA



En vertu de l'ordre de mission collectif N°121/CAB/VPM-MIN/EDD/EBM/CNL/01/2021 du 28 octobre 2021, une mission officielle de 14 jours avait été autorisée par le Vice premier ministre de l'Environnement et Développement Durable pour le contrôle des activités d'exploitation forestière dans la province de la Mongala, précisément dans les territoires de Lisala et Bongandanga.

Cette mission avait été initiée par la Cellule de Contrôle et de Vérification (CCV) du ministère en charge des forêts, suite aux informations rapportées sur des cas d'exploitation illégale observées dans la province susmentionnée par certains opérateurs industriels. Il s'agit notamment des rapports de mission de l'ONG partenaire Action des Jeunes pour le Bien-Etre Social (AJBS) effectués auprès de la société Booming Green et la société Congo King Baisheng Forestry Development (COKIBAFODE).

La mission était composée de deux inspecteurs nationaux-OPJ de la CCV, d'un inspecteur-OPJ provincial, d'un représentant de la société civile provinciale à laquelle s'est joint l'équipe de l'observateur indépendant de la mise en application de la législation

forestière et la gouvernance en RDC (OI FLEG OGF). Après la revue documentaire effectuée sur le terrain lors de la mission conjointe de contrôle pour la vérification physique, une seconde étape de recherche des informations complémentaires et de suivi du contentieux a été conduite par OGF à Kinshasa au retour de la mission.

L'Observateur Indépendant (OI) a constaté que la société COKIBAFODE utilise un personnel chinois non expérimenté dans le secteur forestier et ne sachant s'exprimer ni en français (langue officielle en RDC) ni en Lingala (langue locale dans la province de la Mongala). Ce déficit technique et communicationnel a un grand impact négatif sur le respect des normes d'exploitation forestière prévues par la réglementation en vigueur ainsi que sur la communication avec le personnel de la société, les administrations locales et les communautés locales.

Au terme de cette mission, l'O.I a relevé des manquements à la mise en application de la législation forestière qui relèvent de la responsabilité de l'administration forestière et qui entravent la bonne gestion forestière, il s'agit principalement :

- De la non tenue des missions de contrôle forestier dans la province (CPE)
- De l'attribution des Permis de coupe industrielle de bois d'œuvre (PCIBO) en l'absence du Plan Annuel d'Operations (PAO), du Plan de Gestion Provisoire ;
- De la confusion entretenue par la DGRMO pour le paiement de la taxe de superficie par COKIBAFODE pour l'exercice 2021.
- Signature du contrat de concession forestière n° 004/20 du 14 janvier 2020 en violation des procédures d'attribution.
- Délivrance de deux permis de coupe industrielle de bois d'œuvre pour deux AAC en 2021.

L'OI a en outre relevé des violations à la loi forestière et ses mesures d'application dans l'ensemble des exploitations forestières visitées parmi lesquelles les plus récurrentes sont :

1) Pour la COKIBAFOD

- Absence des déclarations trimestrielles ;
- Absence de la base-vie ;
- Marquage non conforme ;
- Exploitation sans carte d'inventaire d'exploitation ;
- Absence du plan de gestion provisoire et plan annuel d'opération ;
- Absence des cartes d'exploitation ;
- Absence des délimitations des AAC et parcelles de coupe ;
- Absence de carnet de chantier ;
- Absence d'Equipement de Protection Individuelle(EPI)

La société COKIBAFODE exploite systématiquement la forêt en violation des règles et normes prescrites dans le secteur, à savoir absence de tous les documents d'exploitation, absence d'un système de traçabilité des bois abattus et la matérialisation des limites. La société a cependant construit les infrastructures sociales conformément à la réglementation en vigueur et en accord avec les communautés bénéficiaires.

2) Pour Booming green

- Déclarations trimestrielles tardives ;
- Coupe non autorisée de l'essence Makore
- Absence d'Equipement de Protection individuelle (EPI)
- Base-vie non conforme

La société Booming Green a mis en place un système de traçabilité électronique qui permet de retrouver facilement les bois dès leur abattage jusqu'à l'exportation. La société dispose de tous les documents et cartes d'exploitation.

3) Pour FORABOLA

- Absence d'EPI
- Absence de Base-vie

La société FORABOLA tient les documents d'exploitation à jour et procède à la matérialisation des limites des AAC dans le chantier de coupe. La carte d'exploitation est disponible et les layons délimitant les blocs sont visibles. Le système de marquage est bien appliqué. Les arbres exploitables, les arbres à protéger et les arbres à venir sont bien marqués. Il en est de même des souches, les billes, les grumes après l'abattage.

L'équipe de l'OI a constaté que les OPJ ont dressé des procès-verbaux (PV) de constat d'infraction pour toutes les illégalités forestières relevées au cours de cette mission, mais qu'aucun de ces PV n'a été transmis au parquet proche du lieu du constat tel que prévu par l'alinéa 2 de l'article 133 du code forestier et de l'article 42 de l'arrêté 102, car les OPJ devraient attendre la sollicitation du bénéfice de la transaction par les contrevenants et sa conclusion.

De manière générale, L'OI recommande au MEDD :

A la vice-première ministre et ministre de l'environnement et développement durable :

- De s'assurer de la conformité de chaque demande d'exploitation avant l'octroi d'un permis de coupe de bois d'œuvre. Il s'agit notamment de :
- Paiement total de la redevance de superficie pour l'année précédant celle concernée par le permis
- Localisation de l'aire de coupe (carte)
- Détention du PAO par le requérant
- De procéder à la suspension des activités de COKIBAFODE au regard « du caractère douteux » de son contrat de concession forestier (le CCF n° 004/20) en attendant les résultats de la revue légale des titres forestiers.
- De proposer au gouvernement d'une part, un plan de d'opérationnalisation de la programmation géographique du décret n°05/116 du 24 octobre 2005 fixant les modalités de conversion des anciens titres forestiers et portant extension du moratoire en matière d'octroi de titres d'exploitation forestière, en conformité avec la LOI/CAFI et d'autre part, un projet de décret qui devra être signé par le premier ministre afin d'ouvrir la voie au processus de la levée du moratoire en cours.

- De doter les inspecteurs nationaux des uniformes et des insignes de leur grande tel que fixé par l'arrêté ministériel N°CAB/MIN/AF.F-E.T/277/2002 DU 05 NOVEMBRE 2002 PORTANT REGLEMENTATION DE L'UNIFORME ET DES INSIGNES DISTINCTIFS DES GRADES DES INSPECTEURS, FONCTIONNAIRES ET AGENTS FORESTIERS ASSERMENTES.
- De ne pas autoriser la prolongation du permis n°007/2021/MGL/02 de l'AAC 1 de COKIBAFODE ouverte en 2021 sans Plan de Gestion Provisoire (PGP) et Plan Annuel d'Opération (PAO) ;
- De saisir la DGRMO afin qu'elle clarifie la situation du paiement de la redevance de superficie de la société COKIBAFODE de l'exercice 2021.

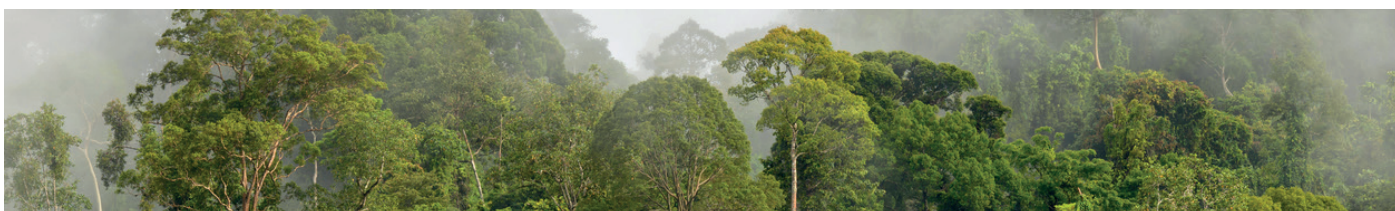
L'OI recommande ensuite :

Que la CCV traite dans le délai les contentieux ouverts à l'issue de tous les PV établis conformément aux dispositions du Code Forestier et de la réglementation en vigueur, pour toutes les infractions relevées au cours de la mission et transmette les PV au parquet de Lisala en cas de paiement ou de non-paiement afin de clôturer la procédure.

Et le lundi 4 avril 2022 de 10h à 17h, s'était tenu dans la salle des réunions du Secrétariat Général de l'Environnement et Développement Durable à Kinshasa, la réunion de validation du rapport de cette mission.



2. Mission conjointe Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEEDD) – Observateur Indépendant de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG/OGF) à TSHOPO



Pour mener des investigations forestières en compagnie des experts de l'observation indépendant OI-FLEG/OGF sur l'applicabilité des textes légaux et réglementaires régissant le secteur forestier, le ministre de l'environnement et développement durable (MEEDD) a en vertu de l'article 127 du code forestier qui stipule : « les Officiers du Ministère Public (OMP), les Inspecteurs forestiers, les fonctionnaires assermentés et les autres officiers de police judiciaire dans leur ressort territorial, ont la compétence de rechercher et constater les infractions forestières » ; signé un ordre de mission n°146/CAB/VPM MM MIN/EDD/EBM/AMY/03/2021 en date du 30 Novembre 2021.

Cette mission a débuté le 24 Janvier 2022 soit deux mois après la date de la signature de l'ordre de mission pour des raisons liées à l'indisponibilité de la majorité des entreprises forestières qui s'apprêtent à clôturer l'année. Elle a duré deux semaines, et a concerné les titres suivants: SODEFOR (CCF 037/11,042/11 et 064/14); CFT (CCF 047/11) ; IFCO (CCF 018/11), KL (006/18). L'OI a pu relever des problèmes liés à la gouvernance au sein des administrations forestières et des cas de non-respect des dispositions légales et

réglementaires en vigueur en RDC par les exploitants forestiers visités, qui entravent la bonne gestion du secteur forestier.

De façon générale, les faits suivants ont été relevés dans le système de gouvernance de l'administration en charge des forêts:

- La délivrance des Permis de coupe industrielle de bois d'œuvre (PCIBO) sans un Plan Annuel d'Opérations (PAO) préalablement validé ;
- La délivrance tardive des PCIBO pour les exercices 2019 et 2020 ;
- La minoration de la redevance de superficie pour les exercices 2019 et 2021 par la Coordination provinciale de la TSHOPO, et la DGF ;
- Le non-paiement de la redevance de superficie dans le délai réglementaire pour l'exercice 2021 ;
- L'irrégularité de contrôle de routine dans la province de TSHOPO ;
- Absence des tenues et insignes distinctifs des grades des inspecteurs, fonctionnaires et agents forestiers assermentés ;
- La liquidation et le recouvrement de la redevance de superficie au niveau provincial pour l'exercice 2021.

En outre, les violations à la loi forestière et ses mesures d'application les plus récurrentes dans le chef des exploitations forestières visitées ont été :

- Le Paiement partiel de la redevance de superficie pour les exercices 2019 et 2021;
- L'absence de programme de formation continue pour le personnel ;
- L'exécution partielle de la clause sociale de cahier de charge ;
- Le dépassement du nombre de pieds autorisés dans le permis pour l'exercice 2020 ;

L'équipe de l'OI a observé que les OPJ ont dressé des procès-verbaux (PV) de constat d'infraction pour les illégalités forestières relevées au cours de cette mission et les ont transféré au retour de la mission auprès du Secrétaire générale de l'environnement qui devrait approuver les montants des amendes pour les transactions.



3. Mission de suivi forestier avec l'assistance de l'outil d'aide à la décision développée par WRI à l'échelle de la Biosphère de Luki



Suite aux alertes détectées par Global Forest Watcher (GFW en sigle), l'Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF) et RENOI (CEPECO-BOMA) avaient organisé du 25 au 29 Mai 2022 une mission dans la réserve de biosphère de Luki dans la Province du Kongo Central pour suivre à travers l'application Forest watcher l'évolution de la déforestation du couvert forestier à l'aide des alertes RADD. Les outils globalforestwatch, Atlasforestierinteractif et Forestwatcher avaient été utilisés à cet effet. Il sied de rappeler que cette réserve de Luki est parmi les réserves qui subissent une pression anthropique énorme.

Développée par World Resources Institute (WRI en sigle), Forest Watcher est une application mobile qui rapproche du terrain les systèmes de suivi des forêts et d'alertes de Global Forest Watch, en mode hors ligne. Elle permet de faire le suivi de zones d'intérêt, de visualiser les alertes de déforestation ou de feux, de naviguer vers un point pour enquêter et recueillir des informations, indépendamment de la connexion.

Les observations sur le terrain indiquaient une forte pression de la population qui mène des activités d'agriculture vivrières, de carbonisation et l'exploitation forestière artisanale dans la zone centrale



mise en défens de manière intégrale.

Les forêts de la RDC subissent d'énormes pressions dues à l'activité anthropique. D'après Global Forest Watch, le pays a perdu presque un demi-million d'hectares de forêts primaires en 2021. Et la réserve de biosphère de Luki fait partie des zones protégées où les pans de forêt sont décimés pour l'agriculture sur brûlis, la production du charbon de bois, ainsi que l'exploitation forestière illégale.

Au regard des faits constatés, il est plus que nécessaire d'encourager le renforcement du contrôle forestier, apporter aux populations riveraines aux forêts des alternatives génératrices des revenus et les sensibiliser aux actions de renouvellement ou régénération du couvert forestier à travers le reboisement et la restauration.

Puis le lundi 20 juin 2022 dans la salle de réunion de GTCRR, l'Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF) a procédé à la présentation des résultats de la mission, devant les experts de la société civile environnementale en vue de renforcer le plaidoyer de la société sur l'impact négatif des activités anthropiques dans cette réserve.



4. Observation Indépendante de la mise en Application de la Loi Forestière et de la Gouvernance (OI-FLEG) dans les exploitations artisanales de bois d'œuvre dans la province de la Tshopo en RDC

Une mission conjointe de contrôle forestier a été réalisée du 03 au 13 août 2022 dans la Province de la Tshopo (territoire de Banalia, Bafwasende et Ubundu). Cette mission a été réalisée grâce à une subvention du bureau international chargé de la lutte contre les stupéfiants et de l'application des lois (INL) Sur les trois axes choisis pour cette mission, l'équipe d'OI a identifié 32 exploitants dont :

- 7 exploitants sur l'axe Banalia ;
- 19 exploitants sur l'axe Ubundu ;
- 6 exploitants sur Bafwasende.

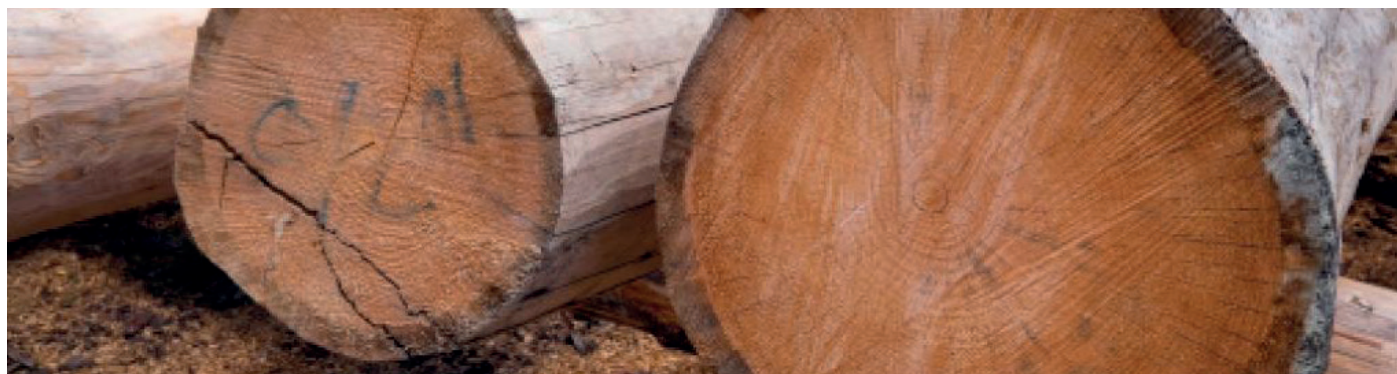
Tous ces exploitants ne disposent d'agrément, ni permis de coupe pour exploiter dans la légalité telle que nous recommandons la loi forestière, pourtant toutes les taxes y relatives ont été payées à la caisse de l'État congolais. Cette responsabilité incombe à l'administration forestière provinciale pour la transmission de certains

dossiers Gouverneur qui n'a pas signé depuis 2017 ces documents.

Le 13 août 2022, le rapport de cette mission a été validé et adopté à Kisangani devant un comité de lecture.



5. Note thématique PCIBO : la délivrance tardive des permis de coupe industrielle de bois d'œuvre aux concessionnaires forestiers et ses conséquences en RDC



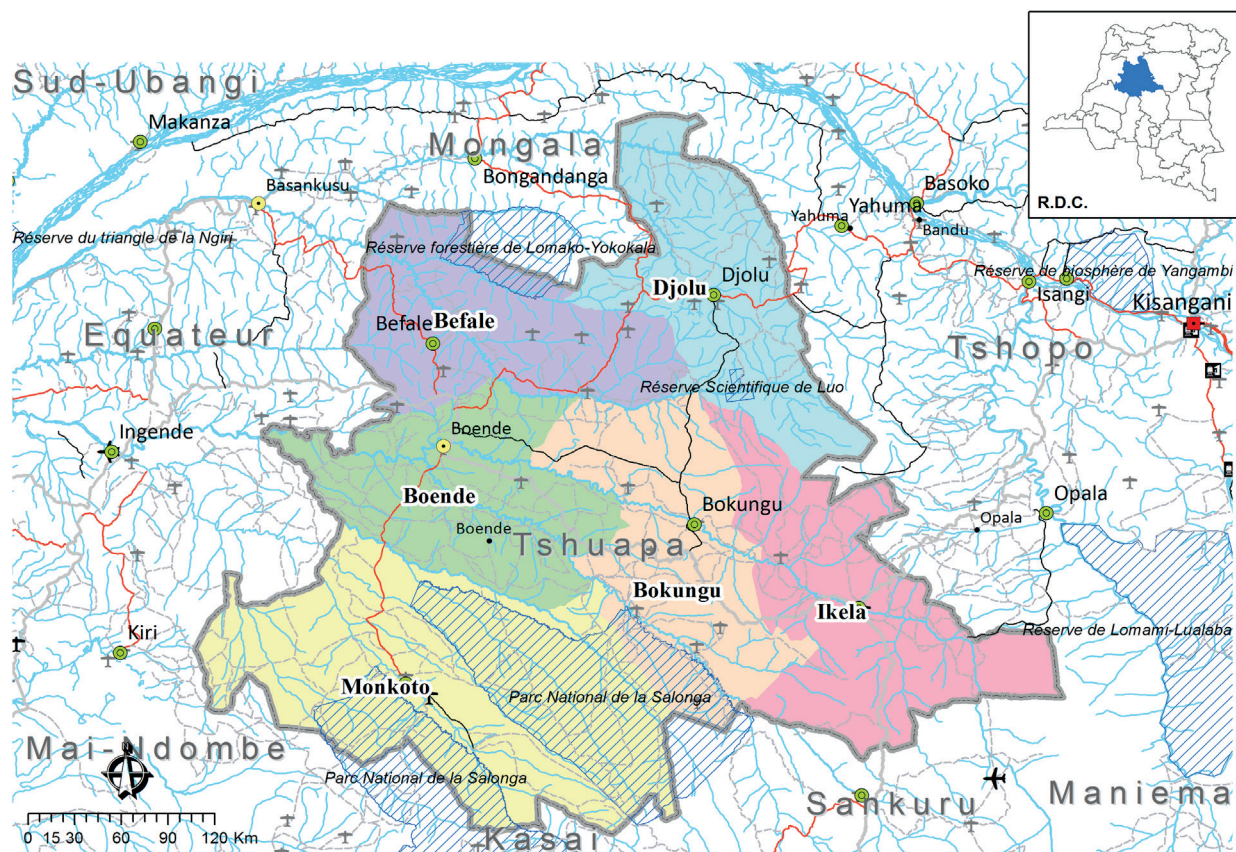
Sur la base des constats issus de ces dernières missions en rapport avec l'attribution tardive ou l'absence de délivrance des permis de coupe industrielle de bois d'œuvre (PCIBO). L'Observatoire de la gouvernance forestière (OGF) avait soumis une note thématique à l'autorité de tutelle (Vice-première ministre, ministre de l'Environnement et Développement Durable) de l'administration en charge des forêts. Cette note présentait les constats ainsi que les conséquences de cette situation sur le secteur de l'exploitation et de la gestion forestière en RDC.

Conformément au protocole d'accord de l'Observateur indépendant, les notes thématiques sont transmises à l'administration en charge des forêts pour les commentaires et/ou les observations écrites sur une période de 30 jours francs avant leur publication.

Au-delà de ce délai et à défaut d'avoir soumis ses commentaires, le rapport est publié. Cette thématique a été envoyée au ministère de l'Environnement et Développement Durable en date du 28 mars 2022 et a été rendue publique le 5 mai 2022.



6. Mission de contrôle forestier dans les provinces de l'Equateur et de la Tshuapa



Le Vice – Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) a signé en date du 12 Août 2022 l'ordre de mission collectif n°203 /CAB/VPM- MIN /EDD /EBM/AMY/01/2022, autorisant la réalisation d'une mission de contrôle forestier de vingt-huit jours allant du 24 août 2022 au 19 septembre 2022 dans les provinces de l'Equateur et de la Tshuapa et ce, en vertu de l'article 127 du code forestier qui reconnaît aux Officiers du Ministère Public (OMP), aux Inspecteurs forestiers, aux fonctionnaires assermentés et autres officiers de police judiciaire dans leur ressort territorial, la compétence de rechercher et constater les infractions forestières; et aux articles 39 et suivants de l'arrêté ministériel n° 102 du 16 juin 2009 qui fixe les règles et les formalités du contrôle forestier. Initialement prévue pour 28 jours, la mission s'est réalisée en 18 jours compte tenu de mauvaise état des routes, conditions météorologiques et la rareté et augmentation de prix de carburant.

La mission était composée au niveau central de deux inspecteurs Officiers de Police Judiciaire (OPJ) de la Cellule de Contrôle et de Vérification (CCV/MEDD) et d'une équipe de l'Observateur Indépendant de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en RDC, dénommé « OI-FLEG ».

Au niveau provincial, l'équipe de la mission a bénéficié de l'assistance de deux OPJ respectivement des coordinations provinciales de la Tshuapa et de l'Equateur.

Autermedecette mission, l'OI a révélé les manquements à la mise en application de la législation forestière qui relèvent de la responsabilité de l'Administration tant centrale que provinciale. Et ces manquements se présentent de la manière suivante :

- Non réalisation des missions de contrôle forestier dans les provinces (Coordination Provinciale à l'Environnement de Tshuapa et Equateur) ;
- Délivrance par la Direction Générale de Recettes de l'Equateur d'un document dénommé avis favorable donnant droit de circulation libre avec du bois dans la province aux exploitants, y compris de vente et de régularisation après coup ;
- Délivrance de permis de coupe industriel de bois d'œuvre à l'absence du plan Annuel d'Opérations (PAO) pour les exercices 2020 et 2021 au profit de la société CONGO SUNFLOWER.



7. Atelier de validation du rapport de mission de contrôle des activités d'exploitation forestière dans la province du Kongo Central, dans la Réserve de Biosphère de Luki

Suite aux informations rapportées par certaines Organisations de la société civile sur des cas d'exploitation illégale de bois d'œuvre observés dans la Réserve de Biosphère de Luki et leur souhait de connaître la nature des opérations qui se font dans le port de la société Congo DIHAO, l'Observatoire de la Gouvernance Forestière financé par le bureau international chargé de la lutte contre les stupéfiants et de l'application des lois (INL) du Département d'État des États-Unis, a saisi la coordination provinciale de l'environnement du Kongo Central pour obtenir l'agrément de l'autorité de tutelle afin de permettre une mission conjointe d'investigation allant du 28 juillet au 09 août 2022.

Deux inspecteurs OPJ provinciaux et deux représentants de la société civile provinciale auxquels s'est joint l'équipe de l'Observatoire Indépendant de la mise en application de la législation forestière et la gouvernance en RDC (OI, FLEG, OGF).

Après la réalisation de ladite mission et conformément aux dispositions de l'article 1er point b de l'arrêté Ministériel 032/CAB/MIN/ECN – T/ 10/BNME/ 012 du 16 octobre 2012 modifiant et complétant l'arrêté Ministériel 102/ CAB/MIN/ECN – T/15/JEB/09 du 16 juin 2009 fixant les règles et formalités du contrôle forestier qui prévoit que le rapport de l'observateur Indépendant soit examiné dans les quinze jours de sa réception par une commission ad hoc dont la composition est donnée au point a et b de même article.

A l'issue des réunions tenues avec les responsables de la société Congo DIHAO, l'Observateur Indépendant a relevé que cette dernière ne s'occupait que des transports des grumes des sociétés d'exploitation forestière, du lieu de coupe vers le village Kitona qui se trouve sur le rivage du fleuve Congo.

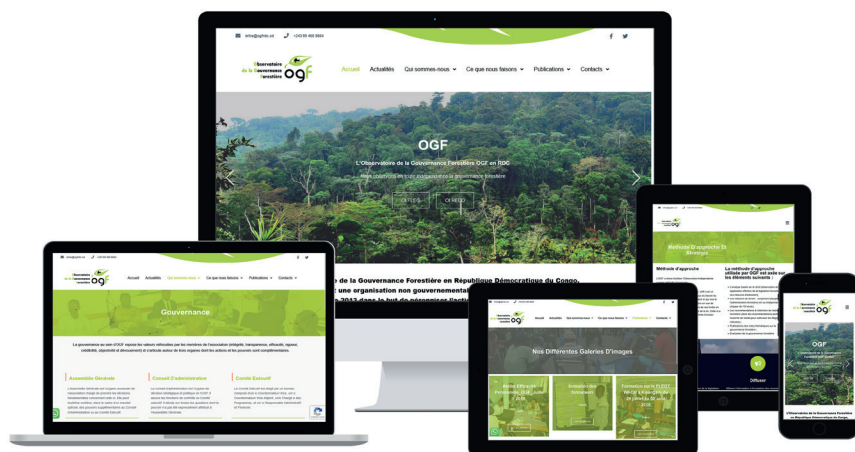
Quant à la Réserve de Biosphère de Luki, l'Observateur Indépendant note que cette réserve connaît deux problèmes majeurs suivants : Le manque des moyens financiers et la mauvaise gouvernance de celle-ci ; l'absence des éco – gardes pour assurer la sécurité de la réserve ; absence du délégué de gouverneur de province dans le comité locale de pilotage ; Inexistence du programme Man And Biodiversity.

Ensuite, le jeudi 02 février 2023 dans la salle de réunion de l'hôtel Soleil, s'est tenu l'atelier de validation de la mission. La cérémonie était présidée par le Ministre provincial en charge de l'environnement, forêts et conservation de la nature.

Après la cérémonie d'ouverture la parole était confiée à l'équipe de l'Observatoire de la Gouvernance Forestière pour présenter le rapport de mission. Après débat, certains points ont été élagués du rapport notamment l'absence de représentant du gouverneur dans le comité de pilotage ; l'inexistence du programme Man And Biodiversity les participants ont préféré parlé de problème de moyens financiers enfin le rapport a été validé moyennant quelques observations.

Visiter notre site web pour plus d'informations sur l'observation indépendante de la gouvernance forestière de la RDC sur

www.ogfrdc.cd



B. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

GFW

1. Formation des inspecteurs de la cellule de contrôle et vérification (CCV) et des membres de Réseau National des Observateurs Indépendants des ressources naturelles sur l'utilisation des outils ATLAS FORESTIER INTER-ACTIF – Global Forest Watch (GFW) – FOREST WATCHER.

Du jeudi 6 au vendredi 7 janvier 2022, l'Observatoire de la Gouvernance Forestière « OGF », a organisé une session de formation à Kinshasa pour présenter ces différents outils à savoir l'Atlas forestier Interactif, Global Forest Watch, Forest Watcher et Open Timber Portal. Cette formation a été organisée à l'intention des Inspecteurs forestiers de la Direction Contrôle et Vérification du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, dans la salle Maiko situé dans le bâtiment administratif du Gouvernement (à côté du Palais du Peuple) avec l'appui financier de WRI.

Au total dix Inspecteurs dont 3 femmes et 7 hommes de la cellule de Contrôle et vérification du Ministère de l'environnement et Développement durable ont pris part à cette session de formation.

Ensuite, le lundi 15 août 2022, OGF en collaboration avec WRI a procédé à la formation des membres de Réseau National des Observateurs Indépendants des ressources naturelles sur l'utilisation des outils ATLAS FORESTIER INTERACTIF – Global Forest Watch(GFW) – FOREST WATCHER.

La formation a duré deux jours, dont le premier consacré à la théorie. Elle comprenait les explications nécessaires sur les fonctionnalités de ces outils :

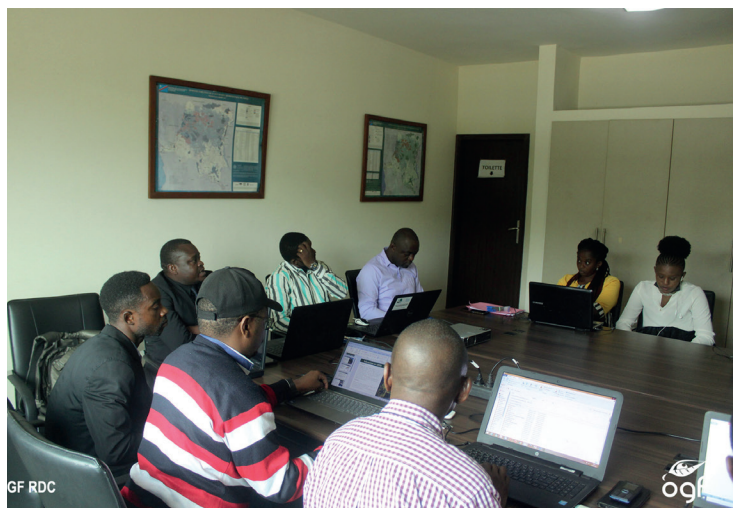
1. comment détecter les alertes forestières et ainsi utiliser le GPS de l'application pour s'y rendre,
2. comment surveiller le couvert forestier à l'aide de ces outils.



Le deuxième jour a été consacré à la pratique menée sur le terrain dans la réserve de BOMBO LUMENE, le principal objectif était la vérification in situ des alertes détectées au préalable par les participants.

C'était dans le cadre du renforcement des organisations membres de Réseau National des Observateurs Indépendants des ressources naturelles par l'OGF en partenariat avec WRI Africa avec la subvention de Global Forest Watch Small Grants Fund (SGF) » pour renforcer les capacités des organisations de la société civile à utiliser efficacement les outils et les donnés GFW

Un total de 4 femmes et 6 hommes membres de Réseau National des Observateurs Indépendants avaient pris part à cette session de formation.



2. Centre d'Excellence et d'Application pour le Suivi de la Gestion des Ressources Naturelles (CEAS-GRNE)



Deux représentants de l'OGF ont suivis une formation au Cameroun qui a commencé le 19 septembre et a duré un mois, au sein du Centre d'Excellence et d'Application pour le Suivi de la Gestion des Ressources Naturelles (CEAS-GRNE). Cette formation était constituée de 09 modules contextualisés afin de maîtriser le suivi de la gestion de la ressource forestière.



Elle fait suite d'une phase d'e-learning (à distance). Notons qu'une dizaine d'étudiants ont pris part à cette formation, venus de plusieurs organisations telles que Brainforest, CAGDE, OI APV FLEGT, ECODEV SAILD, Muyissi Environnement basées au Congo, en RDC, au Gabon et au Cameroun, pour une période d'un mois.

C. PARTICIPATION CITOYENNE

1. Forum sur la Gouvernance Forestière



La délégation de l'Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF) représentée par le coordonnateur Serge BONDO ainsi que du conseiller technique ESSYLOT LUBALA avait pris part au Forum sur la Gouvernance Forestière qui se tenait au mois de mai à l'hôtel Grand Lancaster à Brazzaville

2. Rencontre avec Homeland Security investigations et US immigration and customs Enforcement

Une rencontre avait été organisée le jeudi 21 avril 2022 entre l'observatoire de la gouvernance forestière et l'administration américaine en charge des investigations (Homeland Security investigations et US immigration and customs Enforcement).

Les deux parties ont échangé longuement sur la gouvernance forestière, l'importance d'accroître le contrôle et les investigations dans le secteur forestier, la lutte contre la corruption, et l'implication de la justice dans la répression de la criminalité forestière.



3. L'atelier de présentation et validation des résultats de l'étude sur les menaces qui pèsent sur les tourbières



Le 31 mai 2022, l'Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF) participait à l'atelier de présentation et validation des résultats de l'étude sur les menaces qui pèsent sur les tourbières. L'objectif principal de cet atelier était de consolider la dynamique nationale sur l'élaboration de la stratégie nationale des tourbières.

Pour le responsable de l'UGT, Jean-Jacques Bambuta, cette étude constitue une stratégie pour la protection des tourbières. «Nous avons décidé d'écrire une stratégie des tourbières qui constitue un écosystème très important dans la lutte contre le réchauffement climatique. Car, elles sont un important réservoir de gaz à effet de serre. Mieux les connaître, nous permet de mieux les protéger», explique Jean-Jacques Bambuta.

Réalisé grâce à l'appui financier de l'Agence belge de développement (Enabel), cet atelier de présentation et de validation des menaces anthropiques sur les tourbières, a connu la participation de plusieurs experts.

4. Interpellation du gouvernement de la République Démocratique du Congo sur la coupe illicite du bois rouge (Mukula)



L'ONG Protection des Ecoregions des Miombo (PREMI Congo), a interpellé le gouvernement de la République démocratique du Congo sur la coupe illicite du bois rouge (Mukula), qui s'observe dans l'ancienne province du Katanga. Malgré les multiples mesures prises depuis 2017 pour renforcer la gouvernance de cette ressource, cette organisation de la société civile déplore la complicité qui existe aujourd'hui entre les autorités provinciales et les exploitants illégaux qui opèrent dans la région, parmi lesquels, des entreprises chinoises. Elle l'a fait savoir lors d'une conférence de presse tenue conjointement avec le Réseau national pour l'Observation indépendante (RENOI), au siège de la plateforme groupe de travail climat REDD Rénové (GTCCR-R), le vendredi 08 juillet.

5. Tournée de plaidoyer à Bruxelles

L'Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF) a participé à la tournée de plaidoyer à Bruxelles. FERN, en collaboration avec d'autres ONG alliées dont CIDT, EIA et WRI, se proposent de faciliter des échanges entre leurs partenaires de la société civile de pays impliqués dans un APV d'Afrique, d'Asie et des représentants de pays membres de l'Union européenne. Ces échanges où OGF a pris part, devraient permettre un dialogue ouvert sur les APV, les politiques de lutte contre la déforestation et la finance climatique et de faire le point sur les positions et priorités de la France et des acteurs de la société civile des pays forestiers tropicaux.



6. Réunion de la société civile environnementale sur les appels d'offre de l'exploitation du pétrole et gaz en R.D. Congo



Le 27 septembre 2022 à Kinshasa s'est tenue une réunion de la société civile environnementale initiée par le réseau national des observateurs indépendants des ressources naturelles (RENOI) le sur les appels d'offres de l'exploitation du pétrole et gaz en R.D. Congo.

Lors de cette réunion où les experts de différentes organisations ont pris part : le cadre légal, réglementaire et institutionnelle sur l'exploitation pétrolière et du gaz en RDC ont été présentés aux acteurs ; les analyses et les réflexions sur la pertinence de l'exploitation pétrolière et gazière et les risques sociaux, économiques et environnementaux ont été effectués.

À la fin de la réunion une note de position sur les appels d'offres a été proposée.

Puis il s'est tenu une réunion pour la note de position de la société civile environnementale relative aux appels d'offre sur l'attribution des droits d'hydrocarbures en République Démocratique du Congo.

Les réseaux et organisations signataires de la note ont encouragé le Gouvernement et ses partenaires à s'investir pour structurer la gouvernance du secteur

des hydrocarbures avec un document de politique nationale en la matière, définissant la vision nationale, les orientations stratégiques et les priorités d'actions correspondantes. Cet instrument aura le mérite d'inscrire la gouvernance de ce secteur et la gestion des contrats pétroliers dans les principes de gouvernance moderne, conformes aux Standards internationaux et adaptés aux contextes et intérêts nationaux.

Les réseaux et organisations de la société civile ont lancé un pressant appel au Gouvernement de la République pour prioriser désormais les processus d'aménagement du territoire, en amont des opérations d'affectations sectorielles des espaces et de l'attribution consécutive à des droits.

Ils ont exhorté, en conséquence, le Gouvernement à tirer avantage des processus d'élaboration des plans simples, locaux et provinciaux d'aménagement du territoire, qui se réalisent dans le cadre du nouveau cadre programmatique CAFI-RDC 2021 2031, à travers les PIREDD et les programmes territoriaux, en vue notamment de corriger des situations complexes d'occupations spatiales issues du passé et de mieux planifier pour l'avenir l'utilisation du sol dans les différents contextes locaux.



7. Assemblée générale du Réseau National des Observateurs Indépendants des ressources Naturelles en RDC/RENOI-RDC



Face au regain de l'exploitation illégale des ressources de la république démocratique du Congo, les organisations de la société civile environnementale engagées dans l'observation indépendante mandatée et non mandatée ont pris l'option de créer un réseau national pour (1) unifier les efforts et porter haut les positions de la société civile sur l'exploitation des ressources naturelles, (2) lutter contre l'inaction des mécanismes légaux de contrôle forestier et des autres ressources naturelles, (3) mettre en place l'existence d'une structure interface ou fédératrice spécialisée dans l'OI et (4) améliorer le travail des OI et avoir une OI de bonne qualité.

Face à la nature du travail à réaliser et aux défis liés au plaidoyer, il s'est fait sentir la nécessité de la formalisation de ce cadre. Sur ce, il faut mettre sur pied des textes officiels pour son fonctionnement dont les Statuts et autres pour reconnaissances officielles et un bon fonctionnement. Des textes, le projet des Statuts étant déjà élaboré, il est très urgent de les approuver en Assemblée Générale Extraordinaire avant le lancement des activités effectives de la plate-forme.

Ainsi, le RENOI a procédé par une séance des travaux qui se sont tenus en deux séquences de deux heures chacune. La première a eu lieu le 19 octobre 2022 dans la salle de réunion GTCRR et la seconde en date du 27 octobre 2022. Chaque séance a duré 3 heures de temps ou de 10 heures à 13 heures de Kinshasa.

Deux types d'objectifs sont poursuivis par la présente formation. La première qui est l'objectif global est de renforcer le cadre organisationnel et opérationnel de

RENOI pour son bon fonctionnement. Et en second lieu, les objectifs spécifiques sont :

De formuler quelques résolutions et recommandations sous forme d'une feuille de route pour le lancement et le fonctionnement effectif de RENOI ;

Ainsi le draft du document faisant objet de la réunion a été partagé et exploité en avance par les membres. Durant les assises, prenant article par article, des idées et observations des membres ont été au centre des débats et ont mené à un consensus avant leurs adoptions.

Les participants ont été principalement les délégués des organisations jusque-là reconnus comme membres. Les organisations présentes à Kinshasa, ont été représentées par une seule personne qui a pu s'exprimer lors de votes de décisions.

Les organisations qui ont suivi en ligne ont été représentées par les membres du staff de chaque organisation suivant disponibilité.

Les résultats ont fait place à l'approbation des Statuts de RENOI. Une feuille de route pour une opérationnalité effective de RENOI produite. A eu comme effet, qu'avec les Statuts approuvés, RENOI reste informel ou devient formel. Et cela a un impact qu'avec les Statuts approuvés, le cadre organisationnel et les principes organisationnels définis, RENOI devient opérationnel.



8. Projet Incubator

Dans le cadre des activités relatives au projet « INCUBATOR » mis en œuvre grâce au financement de Good Energy et conduit par L'Observatoire de la Gouvernance Forestière, organisation membre de la société environnementale de la RDC, Well Grounded spécialisé dans le Développement Organisationnel et l'accompagnement des OSC, enfin ELA qui est le porteur du projet.

En outre, le Réseau National des Observateurs Indépendants (RENOI) dont le Secrétariat technique est assuré par OGF, il sied de rappeler que cette plateforme nationale constituée des organisations qui assurent le monitoring de la gestion des ressources naturelles, bénéficie de l'accompagnement pour son développement

organisationnel, sa gouvernance et le développement de son modèle économique, du programme leadership éco féministe ainsi que du financement des plans de campagnes des membres du réseau.

L'objectif du projet est d'assurer la promotion de la société civile à travers la formation mais également responsabiliser les organisations membres du Réseau National des Observateurs Indépendants de la RDC (RENOI) à produire grâce aux campagnes spécifiques des alertes de surveillance des ressources naturelles, qui déclenchent des opérations de contrôle sur le terrain par les autorités congolaises.

Pour rappel, les objectifs spécifiques poursuivis par ce projet sont :



Développer et mettre en œuvre des ateliers ciblés avec les 25 membres du RENOI et un programme de coaching avec au moins trois membres RENOI, afin de renforcer les capacités du réseau en termes de collecte de données, d'archivage, d'analyse et d'enquête,



Développer et mettre en œuvre au moins trois campagnes liées à la forêt menées par les membres du RENOI débouchant sur au moins trois alertes de surveillance forestière via la diffusion de rapports, de notes, blogs, vidéos, lettres ouvertes et/ou communiqués de presse,



Développer au moins trois plans de campagne et de collecte de fonds en faveur du RENOI afin de lutter davantage contre la dégradation illégale des forêts et la déforestation, et de garantir la pérennité des activités.

le RENOI a organisé des sessions de rencontres avec les parties prenantes sur les principales problématiques qui touchent à la gestion forestière à travers notamment des ateliers, conférence de presse, mission conjointe d'observation indépendante, formation et assermentation des magistrats.

Ces actions ont débouché à des recommandations sur notamment le non levé sauvage du moratoire sur l'octroi de nouvelles allocations, la confirmation de l'exploitation du Mukula dans le Haut-Katanga, le paiement des amendes et la suspension des entreprises forestières ayant obtenu des contrats de manière illicite.

En outre, les activités qui visent à renforcer le développement personnel et organisation des dirigeants du RENOI ainsi que du réseau ont permis à Well Grounded d'accompagner les membres du RENOI dans la mise en place d'une nouvelle gouvernance prenant en compte la dimension « réseau », ce qui implique en particulier d'accompagner l'actuel secrétariat (OGF) à transformer son rôle et à impulser une participation active de tous les membres dans le fonctionnement du réseau et la mise en œuvre des campagnes de plaidoyer. En plus de cela, renforcement de la participation, la visibilité des femmes membres du réseau a été effective grâce au programme de leadership écoféministe.

La mise en œuvre des activités les objectifs, décrit ci haut, ont permis le développement des activités suivantes, en vue de permettre l'atteinte des résultats du projet :

- Développement de la gouvernance et modèle économique : Un groupe de travail gouvernance a été créé et a pour responsabilité de réfléchir sur l'évolution de la gouvernance du réseau. Ce groupe a travaillé sur l'élaboration des statuts ainsi que de la nouvelle charte constitutive du réseau.
 - Accompagnement personnalisé des dirigeants OGF dans la transition de leur rôle : Les dirigeants d'OGF ont été accompagnés individuellement pour clarifier leur rôle dans le fonctionnement futur du RENOI et du secrétariat en particulier. Ceci était aussi l'opportunité pour les dirigeants de OGF ont obtenu un soutien en vue de concilier leurs objectifs professionnels et personnels.
 - Transition numérique pour une coordination efficace : WG a permis à travers cet accompagne-
- ment la mise en place d'un système numérique de coordination au niveau du RENOI. Des séries de formations sont prévues pour permettre aux membres du réseau de se familiariser aux outils qui seront développés.
- Renforcement du leadership des femmes pour la justice, l'équité et l'écologie : Ce programme commencé au mois de mars s'étale sur 5 mois, il vise spécialement les femmes membres du RENOI.

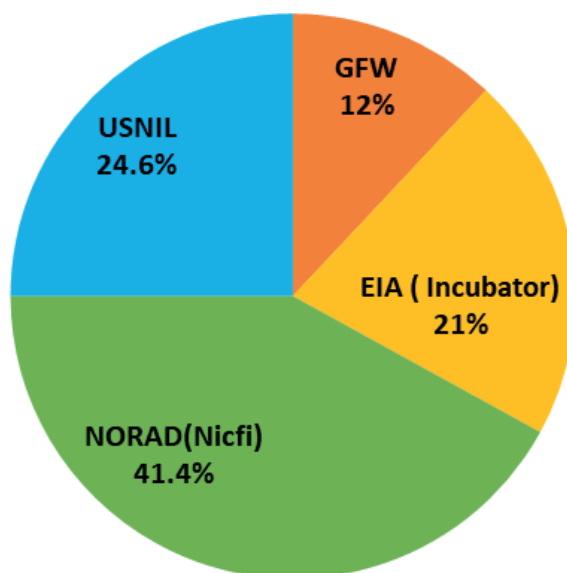
Les hommes intéressés par les enjeux autour de la question y sont également admis. Avec une proportion ne dépassant pas les 25% soit 5 hommes sur 25 participants.

Contraintes ou difficultés rencontrés

Le non tenu des comités de lecture pour la validation des rapports. Ci-dessous sont listées les références des correspondances adressées au ministère de l'Environnement et développement durable.

- N/Réf : 06/OGF/SB/MAI/2022
- N/Réf : 29/OGF/SB/DECEMBRE/2022
- N/Réf : 10/OGF/SB/FEVRIER/2023

DIAGRAMME DE FINANCEMENT OGF 2022



Sur un total de trois cent trente mille trois cent quatre-vingt dollars (330.380\$) financé pour l'année 2022 :

- 41,4 % ont été financé par NORAD (Nicfi),
- 24,6 % ont été financé par USNIL,
- 21 % ont été financé par EIA(Incubator) et
- 12 % ont été financé par Global Forest Watch.

Partenaires



WORLD
RESOURCES
INSTITUTE



Norad



+243 89 460 8664



Av. le marinel n°06 (immeuble le marinel),
Q/ Lemera, C/ Gombe / Kinshasa, réf SOFIDE



www.ogfrdc.cd



infos@ogfrdc.cd



@ogfrdc



ogf rdc



ogfrdc.cd